

Burqa et voile : bonnet noir et noir bonnet

Une coalition de 56 députés de l'Assemblée Nationale a réclamé le 9 juin 2009 la création d'une « commission d'enquête sur la pratique du port de la burqa et du niqab sur le territoire national ». Or c'est une « mission qui est créée afin de dresser un état des lieux de la pratique du port de la burqa ou du niqab par certaines femmes musulmanes, de mieux comprendre le phénomène et de définir des propositions afin de lutter contre ces méthodes qui constituent une atteinte aux libertés individuelles sur le territoire national ». La mission est composée de 32 membres.

Le porte-parole du gouvernement Luc Chatel, ministre de l'Education Nationale, tout en estimant qu' « un travail de fond est nécessaire », n'exclut pas que le gouvernement légifère sur la burqa. Ces démarches appellent plusieurs remarques. Pourquoi nos représentants ne traitent-ils pas du problème du voile dans sa globalité ? Pourquoi légiférer sur la burqa et le niqab ? Légiférer sur la burqa et le niqab, c'est autoriser le voile et remettre en cause la législation récente. Enfin, ce problème ne se limite pas à la France.

Qu'on parle de burqa, de niqab, de tchador, de hidjab, de djilbab, de foulard, de bandana ..., – peu importe la longueur du tissu, la largeur, la couleur, l'épaisseur, la forme du voile, la surface corporelle qu'il couvre – il s'agit dans tous les cas d'un instrument de subordination et d'asservissement de la femme, de domination de l'homme pour qui la femme voilée devient « hourma » c'est-à-dire intouchable. Certains imams haranguent leurs fidèles dans ce sens, des associations politiques et caritatives musulmanes assurent le suivi.



Nombreux sont les arabes et les musulmans qui déplorent que la liberté offerte en France et en Europe laisse le champ libre à tous les courants radicaux de l'islam. Ces mouvements (les associations qui agissent pour le compte des Frères Musulmans, le wahabo-salafisme, le Tabligh et autres Takfiris...) arborent comme devise « Le Coran est notre constitution et la gouvernance est de Dieu » (Sayyed Qotb) (2). Ils placent l'appartenance à la Umma (la communauté des Croyants) au-dessus de la citoyenneté et sont en permanentes hostilités contre l'Occident : « La terre où l'islam ne domine pas, où sa sharia ne gouverne pas est une terre de guerre (dâr el harb) ». Peut-on mieux bafouer la laïcité et la démocratie ? S'agissant de défendre ces valeurs fondamentales et l'avenir de la France, il n'y a pas à faire de compromis.

Beaucoup de musulmans refusent le voile et certains qualifient les femmes voilées de « sacs de charbon », malvoyantes, cherchant leur chemin dans la rue, prisonnières de leur prison-ambulante sortant de leur prison-domicile-fixe. On a vu à Londres des parents accompagner à l'école leurs filles de 5 ans voilées. N'y a-t-il pas là une volonté délibérée et ouverte de les formater à la soumission dès la tendre enfance et de mater par anticipation leur rébellion à l'adolescence ? Citons enfin quelques extraits du livre de l'iranienne Chahdortt Djavann Bas les voiles ! (3) « Je me suis voilée durant dix ans (de 13 à 23 ans). C'était le voile ou la mort. Je sais donc de quoi je parle. J'étais soumise et prisonnière sous la noirceur du hidjab et je ne permets à quiconque de dire que c'étaient les plus belles années de ma vie. Tous ceux qui vivent dans les pays démocratiques ne savent pas comment les droits, naturels à leurs yeux, deviennent inimaginables

sous des régimes religieux islamiques. Je méritais comme tout être humain de naître dans un pays démocratique. Je n'ai pas eu cette chance-là. Je suis née révoltée et pleine de rancune ».

S'il advenait donc que la commission donne un avis favorable à l'interdiction de la burqa et du niqab, cela entraînerait inévitablement un encouragement tacite au port du voile et remettrait en cause la loi de 2004. Les demi-mesures sont vouées à l'échec. Par l'interdiction du port de tout signe religieux ostentatoire (voile sous tous ses aspects, kippa, croix, turbans...), la République viendrait principalement au secours des femmes et les aiderait à casser le carcan imposé par les religieux, maris et grand-frères. Peu de femmes ont la force morale et physique de résister seules à ces pressions sociétales et religieuses. Elles sont en droit d'attendre l'aide de l'Etat.

Ne laissons pas un fascisme politico-religieux s'installer dans notre pays au risque de créer une déchirure sociale grave et une rupture du consensus national. De plus, le problème étant paneuropéen et même mondial, c'est aussi à l'Europe et à tous les pays d'agir avec fermeté.

Français, cessons de nous voiler la face et d'entretenir la cécité collective. Agissons.

Bernard DICK

(1) Jamal el Banna, Le Voile, Ligue des Rationalistes Arabes, Ed. Dar Pétra, Damas, 2007 (en arabe)

(2) Sayyed Qotb, Signes de Pistes, Ed. Dar el Shourouk, Beyrouth, 2000 (en arabe)

(3) Chahdortt Djavann, Bas les voiles !, Ed. Gallimard, Folio, Paris, 2006